

REGLEMENT INTERIEUR SEVENER

SOMMAIRE :

- **Bureau Sevener**
 - Responsable Boutique
 - Responsable Communication
 - Responsable Informatique
 - Responsable Partenaires
 - Responsable Sorties
 - Secrétaire
 - Trésorier
 - Président
- **Cotisations Sevener**
 - Adhésion Sevener
 - Adhésion Sevener Bienfaiteur
 - Droit d'entrée
 - Validité
- **Forum Sevener**
 - Préambule
 - Inscription
 - Présentation
 - Profil
 - Avatar
 - Signature
 - Annonces
 - Modérateurs
 - Modération courante
 - Modération d'actes graves
 - Modalités pratiques de modération
 - Sanctions
 - Recours
- **Sorties Sevener**

BUREAU SEVENER

Responsable BOUTIQUE

- **MISSION PRINCIPALE**
 - Gestion de la boutique (réapprovisionnement et gestion des stocks, mise en ligne et animation des offres dans la boutique, traitement des commandes, expéditions)
- **PLACE DANS L'ORGANISATION**
 - Adhérent et bénévole
 - Membre élu du bureau
 - Poste cumulable avec la fonction de Président
- **RESPONSABILITÉS ET TACHES**

- Rechercher, consulter et sélectionner des fournisseurs
- Proposer des idées de goodies au bureau
- Gérer la boutique : création et mise en ligne des articles
- Gérer les sujets concernant la boutique et les commandes groupées du forum.
- Gérer physiquement les stocks ainsi que les consommables pour les expéditions depuis son domicile ou tout autre local sous sa responsabilité.
- Préparer, emballer et expédier les commandes dans des délais courts après validation des paiements par le Trésorier

Responsable COMMUNICATION

- **MISSION PRINCIPALE**
 - Gestion de la communication Sevener
- **PLACE DANS L'ORGANISATION**
 - Adhérent et bénévole
 - Membre élu du bureau
 - Poste cumulable avec la fonction de Président
- **RESPONSABILITES ET TACHES**
 - Assurer la bonne visibilité de Sevener sur tous les vecteurs de communications (Site, forum, FaceBook, Instagram, etc ...)
 - Gestion des comptes des vecteurs de communication
 - Relayer les articles de l'actualité de la Seven
 - Dynamiser le forum et FaceBook par la publication de sujets concours et autres animations

Responsable INFORMATIQUE

- **MISSION PRINCIPALE**
 - Gestion des outils informatiques nécessaires à la vie de l'association
- **PLACE DANS L'ORGANISATION**
 - Adhérent et bénévole
 - Membre élu du bureau
 - Poste cumulable avec la fonction de Président
- **RESPONSABILITÉS ET TACHES**
 - Administrer et sauvegarder les bases de données hébergées chez le prestataire
 - Procéder à la maintenance du forum et du site Sevener (sauvegardes régulières des contenus, mises à jour des versions, nettoyage régulier des bases ...)
 - Gérer et animer la page d'accueil du site sevener.fr
 - Assister les membres du Bureau dans les méandres des outils informatiques

Responsable PARTENAIRES

- **MISSION PRINCIPALE**
 - Gestion des relations avec les partenaires (commerciaux, autres associations, évènements, etc ...)
- **PLACE DANS L'ORGANISATION**

- Adhérent et bénévole
- Membre élu du bureau
- Poste cumulable avec la fonction de Président
- **RESPONSABILITÉS ET TACHES**
 - Gérer les partenariats existants (mise à jour annuelle à minima)
 - Prospecter, rechercher des partenaires et négocier les conditions du partenariat
 - Animer les sujets du forum concernant les partenaires
 - Élaborer avec les partenaires des opérations promotionnelles ponctuelles et les relayer sur sevener.fr auprès des adhérents

Responsable SORTIES

- **MISSION PRINCIPALE**
 - Gestion des sorties en lien avec l'association
- **PLACE DANS L'ORGANISATION**
 - Adhérent et bénévole
 - Membre élu du bureau
 - Poste cumulable avec la fonction de Président
- **RESPONSABILITÉS ET TÂCHES**
 - Rechercher, consulter et sélectionner les événements automobiles en vue d'une participation de l'association
 - Gérer les relations avec les organisateurs d'évènements, les collectivités, etc ...
 - Gérer la section sorties du forum
 - Apporter un soutien logistique et technique aux adhérents pour l'organisation de sorties

SECRETAIRE

- **MISSION PRINCIPALE**
 - Gestion du secrétariat de l'association (adhésions, organisation des AG, relation avec les administrations, etc ...)
- **PLACE DANS L'ORGANISATION**
 - Adhérent et bénévole
 - Membre élu du bureau
 - Poste non cumulable à la fonction de Président
 - Co-responsable civilement et pénalement pour l'association
- **RESPONSABILITÉS ET TACHES**
 - Maintenir à jour les bases adhérents : coordonnées, statuts, ...
 - Gestion des droits des adhérents en lien avec le responsable informatique
 - Gérer la relation avec les adhérents
 - Accueillir les nouveaux adhérents
 - Préparer et organiser les AG avec le support des membres du bureau
 - Rédiger les comptes rendus et procès-verbaux des AG

TRESORIER

- **MISSION PRINCIPALE**
 - Gestion financière de l'association
- **PLACE DANS L'ORGANISATION**
 - Adhérent et bénévole
 - Membre élu du bureau
 - Poste non cumulable à la fonction de Président
 - Co-responsable civilement et pénalement pour l'association
- **RESPONSABILITES ET TACHES**
 - Enregistrer chronologiquement les dépenses et les recettes
 - Opérer le rapprochement bancaire
 - Contrôler la trésorerie
 - Gérer le fichier des adhérents avec le secrétaire
 - Régler les factures des prestations
 - Réceptionner les paiements de la boutique et les communiquer au boutiquier.
 - Informer les adhérents et les membres du forum de la réception de leur règlement
 - Préparer et présenter lors d'AG le compte de résultat et le rapport financier
 - Participer à l'élaboration du budget prévisionnel

PRESIDENT

- **MISSION PRINCIPALE**
 - Animation et coordination du Bureau Severer
- **PLACE DANS L'ORGANISATION**
 - Adhérent et bénévole.
 - Membre élu du bureau.
 - Poste cumulé avec toute autre fonction au sein du Bureau Severer à l'exclusion de Secrétaire et de Trésorier.
 - Co-responsable civilement et pénalement pour l'association.
- **RESPONSABILITÉS ET TACHES**
 - Veiller à ce que chaque décision soit prise par un vote à l'issue d'un dialogue ayant permis à chacun des membres du Bureau Severer de s'exprimer.
 - Garantir la conformité des décisions prises par le Bureau Severer au regard de la Loi, des Statuts et du Règlement Intérieur de l'association,

ÉLECTION

- Le Président doit être élu dans les 48 heures suivant le renouvellement annuel du Bureau Severer ou dans les 48 heures suivant la démission, la radiation ou le décès du Président en exercice.
- Le Président est élu par ses pairs au sein du Bureau Severer par un vote à la majorité simple avec autant de tours de scrutin que nécessaires.
- Sont candidats et éligibles tous les membres du Bureau Severer à l'exception du Secrétaire et du Trésorier.
- Le Trésorier et le Secrétaire ont en charge l'organisation du vote.
- Le Secrétaire et/ou le Trésorier ouvrent dans les meilleurs délais un sujet dans lequel sont candidats tous les membres éligibles du Bureau Severer.

- Les membres du Bureau ont 48h pour voter pour le candidat de leur choix.(1 seul choix possible mais modifiable pendant toute la durée durant laquelle le vote est ouvert).
- Si au terme du premier tour de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité des voix, un second tour de scrutin est organisé avec les 2 candidats étant arrivés en tête..

COTISATIONS SEVENER

- Adhésion Sevens : la cotisation Sevens est de 20€ (vingt euros)
- Adhésion Sevens Bienfaiteur : la cotisation Sevens Bienfaiteur est de 30€ minimum (trente euros)
- Droit d'entrée : le droit d'entrée applicable la première année est de 10€ (dix euros)
- Validité : les cotisations ne sont valables que pour la seule année civile en cours durant laquelle elles sont versées

FORUM SEVENER

PREAMBULE

- Le forum Sevens accueille les adhérents du club Sevens, mais aussi toute personne partageant la même passion, le même intérêt pour les véhicules de type Seven (Lotus, Caterham, Donkervoort, Westfield, Martin, etc...).
- Le forum Sevens est un espace de partage et de libre expression autour de la Seven et de quelques thèmes associés.
- Certaines sections du forum sont accessibles à tous les utilisateurs inscrits, certaines ne sont accessibles qu'aux adhérents du club à jour de cotisation.

INSCRIPTION

- Toute inscription sur le forum Sevens vaut acceptation pleine et entière des règles qui prévalent sur le forum et qui sont détaillées ci-après.

PRESENTATION :

- La présentation est la suite logique de votre inscription sur Sevens.
- Elle constitue le passage obligé pour pouvoir publier ensuite librement des sujets ou des messages lisibles des autres utilisateurs.
- Elle est destinée à vous présenter aux autres membres de la communauté ainsi qu'à présenter la/les seven que vous possédez déjà ou bien vos motivations et la Seven de vos rêves. En aucun cas le topic de présentation n'est destiné à la présentation de vos véhicules autres que votre/vos Seven. Il existe d'autres rubriques sur le forum qui sont à votre disposition si vous souhaitez discuter et/ou nous présenter d'autres véhicules que votre/vos Seven (véhicules anciens de collection, voitures de sport et de prestige).
- Vos titres doivent avoir la forme : **pseudo (F-00) - Marque/type de votre Seven (ou "chercheur" si vous êtes en phase de recherche)**, c'est tout, rien d'autre.
Le "(F-31)" est un exemple, qui signifie "France, département 31", mais ça peut être "(BE)", ou "(CH)", etc...

- Tout le reste, mettez-le dans le corps du texte. Inutile de mettre "bidule - nouveau sur le forum", ou "machin - un nouveau dans le sud-ouest" : on sait bien que les personnes qui se présentent sont nouvelles.

La personne qui vient prendre des infos dans cette section cherche généralement des seveners de son coin pour d'éventuels contacts (d'où le département de résidence), et quels sont les seveners qui ont le même véhicule que lui.

Des photos de votre Seven, ainsi qu'une petite introduction sur vos goûts automobiles (ou autres) sont les bienvenus.

PROFIL :

- Les champs "Localisation" et "Seven" de votre profil tel qu'ils apparaissent sous votre avatar sont très utiles aux autres utilisateurs. Merci de prendre le temps de les renseigner comme indiqué ci-après.
- Localisation : idéalement indiquez **Commune (Dpt ou Pays)** ou à minima le Pays pour les utilisateurs hors de France et le numéro de département précédé du F- pour les résidents français.
- Seven : Ce champs ne doit comporter que la/les Seven que vous possédez actuellement. Si vous êtes en phase de recherche indiquez simplement Chercheux, si vous êtes en attente de livraison indiquez Attendeux + la marque et le modèle de la Seven que vous avez commandée.

AVATAR :

- Le choix d'un avatar personnel est fortement conseillé. Il est votre identifiant visuel pour les autres utilisateurs du forum et contribue à la diversité des profils sur la même page d'un topic.
- Par tradition, les avatars les plus courants sont les chats (Cat) mais un gros plan ou une vue valorisante de votre Seven sont aussi des choix fréquents.
- Les dimensions maximales de votre avatar doivent être 150 x 150 pixels et son poids maximum 147ko.

SIGNATURE :

- La signature est facultative. Elle a pour vocation de vous permettre d'y noter votre expression / votre citation préférée et/ou un lien vers votre topic de présentation et/ou vers votre blog/site personnel dès lors qu'il ne s'agit ni d'une activité professionnelle ni d'une activité commerciale.
- Les liens commerciaux, la publicité et la présentation de vos propres activités professionnelles sont interdits.
- L'ajout de photos ou de smileys est interdit ceci afin de ne pas alourdir visuellement le contenu des sujets et éviter que certaines signatures occupent plus de place que le message en lui même.

ANNONCES :

Seules les annonces dont le contenu est totalement conforme aux règles de publication Sevenser ci-dessous seront approuvées et publiées.

Toute annonce de mise en vente de véhicule devra comporter les informations minimales suivantes pour être approuvée et publiée :

- numéro de série (sans les 3 derniers digits [chiffres] pour la confidentialité)
- date de première mise en circulation
- conduite à gauche/droite
- type de moteur
- type de pont arrière (live axle, De Dion, IRS) avec ou sans LSD
- ancienne CUP (oui ou non)
- immatriculation française (oui ou non). Si oui :

+ Pour les véhicules qui ont été importés et francisés :

- Carte grise collection ou ordinaire
- Pour les véhicules en Carte grise ordinaire : Dossier RTI fourni (oui ou non)
- Copie V5C utilisé pour l'import fourni (oui ou non)
- Historique Anglais fourni (MOT, factures d'entretien) (oui ou non)
- Mentions figurant sur la carte grise française :
- Marque (D.1)
- Modèle / Type (D.2 et/ou D.3)
- Cylindrée (P.1)
- Puissance fiscale (P.9)

Seuls les messages relatifs aux caractéristiques de l'objet ou du véhicule en vente sont autorisés.

Tous les messages ne comportant que de simples commentaires quel qu'en soit la nature (compliments, encouragements, critiques éventuelles et propos hors sujet) ne sont pas autorisés.

Les titres des annonces de vente doivent être précédés du tag [VDS] le temps de la vente puis du tag [Vendu(e)] une fois la vente aboutie.

Les titres des annonces de recherche doivent être précédés du tag [RECH] le temps de la recherche puis du tag [Trouvé(e)] une fois la recherche aboutie.

MODERATEURS :

- L'équipe de modération est constituée des membres du Bureau Sevener, renforcée par un groupe de membres volontaires (au nombre variable) choisis par le Bureau suite à appel à candidature et validés suite à un vote du Bureau Sevener à la majorité simple.
- Un modérateur peut être révoqué par le Bureau par vote à la majorité simple.
- L'équipe de modération est garante de la liberté d'expression de chacun dans le respect des règles applicables à tous et précisées ci-après.

MODERATION COURANTE

Les modérateurs sont amenés à réaliser les actes de modération courante suivants :

- édition et mise en conformité des titres des sujets,

- édition et mise en conformité du contenu des annonces et des présentations,
- édition et mise en conformité signatures,
- édition et mise en conformité profils,
- fusion des topics qui font doublon afin de ne pas disperser l'information relative à un même sujet,
- scission des topics qui comportent plusieurs sujets distincts afin de conserver le principe général : un topic = un sujet,
- nettoyage des sujets techniques de tout message ou série de messages hors sujet au point de nuire au débat, à la cohérence et à la lisibilité du topic, selon la nature du topic et l'ampleur prise par les messages hors sujet,
- corrections grammaticales et de mise en forme des contenus,
- suppression de tout commentaire mettant en cause le prix ou l'état de présentation des véhicules dans les annonces publiées par les Seveners,
- suppression de toute publicité directe ou indirecte, toute promotion caractérisée pour une activité professionnelle ou non dans le corps des messages ou dans la signature (à l'exception des bons plans désintéressés et autres partages d'expérience personnelle bien évidemment),
- suppression de toute utilisation de la couleur verte réservée aux textes de modération,
- suppression de toute contribution qui s'apparenterait à celle d'un "troll" : faible qualité du contenu et forte répétition du message au point de polluer le débat,
- suppression de tout message ne comprenant que des signes de ponctuation, ou onomatopées susceptibles de ralentir ou troubler le fil de la discussion,
- suppression de tout message et discours politiques,
- suppression de tout lien hypertexte dont la destination pourrait engager la responsabilité ou l'image de l'association,
- suppression de tout message contraire aux droits d'auteurs ou droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit à l'image ou au droit au respect de la vie privée, qui enfreindraient toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur.

MODERATION D'ACTES GRAVES :

Font systématiquement l'objet d'une modération les motifs graves suivants :

- les attaques ou insinuations fondées sur les races, les croyances ou leur absence, les origines ethniques, le sexe ou l'orientation sexuelle,
- les insultes, harcèlements, propos diffamatoires concernant les personnes ou les organisations,
- les messages obscènes, les propos insultants, agressifs ou impolis,
- les messages portant atteinte à l'image de l'association ou à ses membres,
- toute attitude vindicative, clivante et tous propos non bienveillants et nuisibles à la bonne ambiance générale et à l'état d'esprit Sevenser,
- tout effacement de message en masse troublant les contenus des fils de discussion,
- toute publication de captures d'écran de propos modérés,

- toute citation publique de contenus de messages privés ou toute publication de captures d'écrans de contenus de messages privés,
- toute contestation publique d'une action de modération,
- le prêt de pseudo et de mot de passe permettant à un non adhérent ou un utilisateur banni d'accéder au forum et/ou à des sections réservées aux seuls adhérents à jour de cotisation,
- l'utilisation de plusieurs comptes utilisateurs.

Les membres du Bureau Sevener et les modérateurs sont donc susceptibles d'intervenir sur toute contribution :

- qui ne serait pas en relation avec le thème de discussion abordé ou la ligne éditoriale du site,
- qui contreviendrait aux lois et règlements en vigueur,
- qui rentrerait dans l'une des catégories exposées ci-avant,
- qu'il s'agisse de sujets, de posts ou autres messages, d'avatars ou de signatures.

Les membres du Bureau Sevener et les modérateurs peuvent porter des annotations, supprimer, déplacer, fusionner, verrouiller, archiver.

MODALITES PRATIQUES DE MODERATION :

- Pour chaque modération, le modérateur choisira, en fonction du contexte, soit d'informer l'auteur par MP, soit de poster un message dans le fil de discussion; les motifs de la modération y seront expliqués.
- *****Tous commentaires, toutes annotations de la part de la modération dans le corps d'un message sont encadrés par 3* et sont rédigés en vert et en gras***.**
- Les mots ou propos modérés dans un message sont remplacés par *****modéré*****.
- Toutes les actions de modération sont historisées et archivées : une copie des contenus originels concernés par la modération est systématiquement archivée en section Modération dans un topic dédié et le modérateur concerné y détaille ses actions.

SANCTIONS :

Les sanctions sont la prérogative unique du Bureau Sevener, elles sont entérinées une fois que le Bureau Sevener a vérifié l'historique de la modération et a décidé à la majorité simple de leur application pour ce qui concerne les avertissements et les bannissements temporaires et à la majorité des 2/3 pour les bannissements définitifs :

- 3 modérations graves d'un même utilisateur inscrit dans un intervalle de 6 mois génèrent un avertissement,
- toute modération grave dans les 6 mois suivants un avertissement entraîne un bannissement temporaire de 30 jours,
- toute modération grave dans les 6 mois suivants un bannissement temporaire de 30 jours entraîne le bannissement définitif,
- tout bannissement définitif d'un adhérent entraîne de fait sa radiation définitive de l'association Sevener,

- le Bureau Sevener est souverain pour décider d'un avertissement, d'un bannissement temporaire de 30 jours ou d'un bannissement définitif à tout moment s'il juge le ou les actes reprochés suffisamment graves pour justifier cette sanction.

RECOURS :

Tout adhérent de l'association Sevener a un droit de recours auprès du Bureau Sevener s'il juge qu'il a fait l'objet d'une modération injustifiée ne respectant pas d'après lui les règles ci-dessus que ce soit sur le fond et/ou sur la forme.

Pour cela l'adhérent doit dans les 24h suivant l'action de modération en question formuler son recours par un message privé ou un mail au Président de Sevener en relatant les faits, le déroulement de la modération dont il a fait l'objet ainsi que ses arguments s'opposant à cette modération et à l'éventuelle sanction qui en aura découlé.

Le Président informera les Membres du Bureau Sevener qui entendra également la version du/des modérateur(s) incriminé(s) avant de statuer par un vote à la majorité simple sur le bienfondé ou non du recours formulé par l'adhérent.

SORTIE SEVENER

Les sorties organisées sous la responsabilité de l'association Sevener sont couvertes par l'assurance responsabilité civile de l'association et sont réservées aux adhérents à jour de cotisation.

Les sorties sont réservées en priorité aux véhicules de type Seven .

Il n'est possible de participer aux sorties avec un autre véhicule que sous réserve de l'accord préalable des organisateurs . Sinon, venir comme spectateur ou accompagnateur.

Ne sont acceptés lors des sorties Sevener empruntant les voies publiques ouvertes à la circulation, que les véhicules bénéficiant d'une carte grise à jour, d'une carte verte à jour et d'un contrôle technique à jour et au volant desquels le conducteur est titulaire d'un permis de conduire à jour.

Les balades sur routes ouvertes, qu'elles soient au roadbook ou non, n'ont aucun caractère sportif. Il appartient à chaque conducteur de respecter les distances de sécurité, les limitations de vitesse et plus généralement le code de la route.

Les sorties circuit n'ont aucun caractère de compétition et ne comportent aucune épreuve chronométrée ni aucun classement. Ne sont acceptés que les véhicules conformes au règlement du circuit (limites de bruit, de poids, etc...) et pour lesquels les conducteurs bénéficient d'une assurance spécifique couvrant leur responsabilité personnelle en cas d'accident et de dégradation des installations du circuit. Les conducteurs n'en disposant pas devront impérativement souscrire celle qui leur sera proposée par le circuit le jour de la manifestation faute de quoi ils ne seront pas

autorisés à rouler sur la piste.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure sur le champ tout participant dont le comportement tant sur routes ouvertes que sur circuit ou au sein du groupe de participants ne respecte pas les autres (mise en danger de la vie d'autrui, non respect des consignes, comportement ou propos agressifs ou insultants, etc...). Les exclusions n'ouvrent droit à aucun remboursement de la part des organisateurs.